

Les tourbières de Gourze une industrie extractive paysanne du XIXe siècle

Autor(en): **Cantini, Claude**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **90 (1982)**

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-67213>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Les tourbières de Gourze une industrie extractive paysanne du XIX^e siècle

CLAUDE CANTINI

La politique bernoise

Dès le début du XVIII^e siècle, le gouvernement bernois favorise l'extraction de «charbon de terre» afin de sauver les forêts vaudoises, dévastées depuis des siècles par les meules des charbonniers; c'est ainsi que s'ouvrent, entre autres, les mines de lignite de Paudex, Belmont, Châtillens et Oron¹.

Dans ce contexte précis de sauvegarde des forêts s'insère aussi pratiquement, en 1788, une enquête sur le nombre et l'importance des tourbières de la région lausannoise. Dans la lettre du 26 janvier, envoyée par le trésorier du Pays de Vaud au bailli de Lausanne, baron de Spiez d'Erlach, il est en outre demandé de préciser «à qui appartiennent ces tourbières ... si elles sont exploitées et par qui»².

¹ PAUL-LOUIS PELET, *La Feuille d'Avis miroir de l'économie vaudoise, 1762-1850*, paru dans *Deux cents ans de vie et d'histoire vaudoises. La Feuille d'Avis de Lausanne, 1762-1962*, Lausanne 1962, p. 137 (*Bibl. hist. vaud.*, 33). Le même professeur Pelet précise, dans un autre ouvrage, que «la production de fer a exigé la fabrication d'un volume considérable de charbon de bois ... quatre fois plus de charbon que de minerai» (*Fer, charbon, acier dans le Pays de Vaud*, Lausanne 1973, p. 194, paru dans *Bibl. hist. vaud.*, 49). Cf. aussi: ANDRÉ CLAUDE, *Un artisanat minier, charbon, verre, chaux et ciments au Pays de Vaud*, Lausanne 1974, paru dans *Bibl. hist. vaud.*, 54, voir p. 65-68; P.-L. PELET, *Fer, charbon, acier dans le Pays de Vaud*, vol. 2, Lausanne 1978, paru dans *Bibl. hist. vaud.*, 59, voir p. 254-256 et ID., *Fer, charbon, acier dans le Pays de Vaud*, vol. 3 (à paraître), dont les chapitres 13 à 16 sont entièrement consacrés aux aspects de la fabrication du charbon de bois et aux problèmes qui en découlent.

² Archives cantonales vaudoises (ci-après: ACV) Bb 10, Lausanne, correspondance baillivale, Mines et salines, liasse 2 (trad.).

Malheureusement, les résultats de cette enquête ne nous sont pas connus, car ni les Archives cantonales vaudoises ni les Archives de l'Etat de Berne n'ont conservé ce document dans leurs fonds.

Par chance, le savant polonais Grégoire de Razoumowsky (qui avait déjà entrevu la possibilité de l'actuelle utilisation agricole de la tourbe), dont les observations ont été effectuées de 1783 à 1786, est là pour nous permettre d'affirmer qu'à cette époque n'existaient dans le bailliage de Lausanne que «deux endroits où l'on exploite de la tourbe; mais il en est nombre d'autres où des indices communément assez sûrs semblent indiquer qu'on en trouveroit facilement si on se donnait la peine de creuser... On exploite de la tourbe dans le bois de Sauvabelin près de Lausanne; on la dit de même qualité que celle qu'on trouve à une lieue et demie de cette ville entre les Monts de Lutri, dans un endroit nommé le Pra-gris»³.

Quelques années auparavant, Fortuné-Barthélémy de Félice écrivait en outre au sujet de la tourbe: «Il y en a aux portes de Berne, à Morat, à la Ste-Croix, montagne du Pays de Vaud. On pourrait en tirer des marais des environs d'Orbe et d'Yverdon, des marais d'Anet, etc.»⁴

Par ailleurs, aucune exploitation de tourbe n'est signalée dans le «Mémorial et Journal pour l'honorable Bourgeoisie de Grandvaux qui renferme les délibérations prises dans les assemblées en corps [de], commencé le 31 octobre 1771 au 12 décembre 1787»⁵.

La politique bernoise concernant les tourbières connaît cependant des limites car «si la tourbe convient aux poêles et aux chaudières à lessive et suffit aux fours des boulangers, les maîtresses de maison préfèrent la cuisine au charbon de bois, qui ne dégage aucune odeur. Les forgerons, les verriers, les fondeurs ne peuvent s'en passer s'ils veulent obtenir des températures suffisamment élevées, ou une flamme suffisamment pure»⁶.

³ GRÉGOIRE DE RAZOUMOWSKY, *Histoire naturelle du Jorat et de ses environs*, Lausanne 1789, t. II, p. 89 et 90.

⁴ FORTUNÉ-BARTHÉLÉMY DE FÉLICE, *Encyclopédie économique ou système général d'économie rustique, domestique et politique*, Yverdon 1771, t. XV, p. 223.

⁵ Archives communales de Grandvaux. Les archives de la commune de Villette ne sont classées que depuis 1870; les autres, largement endommagées par un incendie, sont en voie de classement, mais à première vue elles ne conservent aucun document se rapportant au sujet de notre travail.

⁶ P.-L. PELET, *La Feuille d'Avis...*, p. 137.

C'est pourquoi, avant la fin du XVIII^e siècle, des dérogations aux tarifs des péages sont admises en faveur du charbon en provenance de la mine de Semsales (Fribourg), afin de faciliter «la vente d'un combustible qui ménage les forêts»⁷. Et un projet d'ordonnance de 1789 prévoit «la deffense generale sans exception ny restrictions, dans toute l'étendue de nôtre Pays de Vaud, de la sortie: 1) de tous les bois à bâtir, travaillé ou non travaillé, de quelquéspece ou nature qu'ils soyent, sous peine de l'amende de quinze florins pour chaque plante [...] 8) de toute thuilles, briques ou carrons fabriqués dans le pays, à moins qu'il ne soit constaté et prouvé à Nos Seigneurs Baillifs qu'elles sont cuites avec de la tourbe, charbon de tourbe, ouilles soit charbon de pierre»⁸.

La tourbe de Grandvaux

Il est permis de penser, même à défaut de textes législatifs précis, que la politique bernoise en matière de tourbe a été poursuivie par le gouvernement vaudois, puisque, au sujet des forêts, la loi du 9 juin 1810⁹ s'inspire largement du «Règlement des ports et joux» de 1786. Ce qui a certainement encouragé l'exploitation des tourbières.

Sur la base des documents à disposition, nous pouvons affirmer que l'exploitation des tourbières de Gourze était déjà effective en 1830, quand débutent les travaux (décidés en juin 1829 sur la base d'une loi cantonale de 1804) pour l'établissement du premier plan cadastral de la commune de Grandvaux, autonome depuis 1826.

Mais un acte d'«acquis et partage» d'août 1823, passé devant le notaire Charles Dumur de Cully, nous apprend que «le citoyen David-Louis ffut Jean-David Marguerat de Lutry ... a vendu et abandonné à perpétuité aux citoyens Jean-Louis et Samuel-François ffut l'assesseur Jean-François Lederrey et Jean-Louis fils d'Antoine-Louis Duboux, tous de Grandvaux ... une pièce de terre à tourbe, lieu dit le Prazvery, de la contenance de mille-trente-sept

⁷ *Ibid.*, p. 122.

⁸ ACV, Bv 922.

⁹ Cf. *Recueil des Loix, Decrets et autres actes du gouvernement du canton de Vaud*, Lausanne 1810, t. VII, p. 167-200.

toises et demie, située sur les Monts de la commune de Villette... Cette vente est faite pour le prix capital de cinq-cent-quatre-vingt-trois francs, six batz, huit rappes, le tout payé comptant ... par égales portions faisant à chacun la somme de cent-quatre-vingt-quatorze francs, cinq batz, six rappes...»¹⁰

Le partage du terrain, en trois parcelles de 345 toises et deux tiers, fut effectué par tirage au sort.

Cela confirme ce que dit le professeur Pelet — qui a analysé les annonces de la *Feuille d'Avis de Lausanne* à partir de 1818¹¹ — au sujet de l'exploitation des tourbières, soit qu'elle «s'intensifie aux environs de 1825. La publicité des nouvelles entreprises force les plus anciennes à rappeler leur existence»¹².

En 1832 — les travaux de mensuration, effectués par le commissaire-arpenteur Jean-Benjamin Burnier, dureront presque trois ans — les tourbières de Gourze situées sur la commune de Grandvaux s'étendent sur une bonne partie du lieu-dit Les Gerignes¹³, à l'ouest de la route de Cully aux Cornes-de-Cerf, entre Champartin et la limite communale avec Forel. Elles occupent 7955 toises¹⁴, soit 15510 m² et l'on compte vingt-deux propriétaires pour vingt-six parcelles¹⁵. Sur les vingt-six parcelles, huit seulement ont une superficie supérieure à cent toises, soit 114, 124, 247, 270, 274, 274, 882 et 4633. La tourbière la plus grande — pour un total de 5177 toises — est celle des Lederrey qui couvre le 65% de l'ensemble; suivent, à distance, celles appartenant à Jean-Samuel Amaudruz (882 toises), Jean-Louis Duboux (388 toises) et Jacob-Louis Marguerat (303 toises).

¹⁰ Archives M^{me} Marie-Louise Palaz, Forel. Par une adjonction manuscrite à l'original de l'acte, nous apprenons que cette tourbière est devenue, en 1853, propriété de Abram-Louis et Charles Lederrey; il s'agit de cousins des Lederrey du Tronchet, habitant Grandvaux.

¹¹ C'est seulement à partir de 1818 que la collection du journal est complète.

¹² P.-L. PELET, *La Feuille d'Avis...*, p. 137.

¹³ La comparaison des plans cadastraux et des cartes nous apporte la preuve que si certains toponymes (lieux-dits) ont disparu, d'autres se sont quelque peu déplacés avec les années. Ainsi Les Gerignes couvrent aujourd'hui, sur Forel, la région à l'ouest de La Tuilière qui s'appelait jadis Praz Very.

¹⁴ La toise de six pieds équivaut à 1,95 m².

¹⁵ Il s'agit de Jean-Samuel fils de feu Rodolphe Amaudruz, des trois enfants de feu Jean-Daniel Bovard, de François-André fils de feu Jean-Marc Chappuis, Charles-Gérard fils de feu Jean-Isaac Crot, Jean-Isaac fils de feu Jean-Isaac Crot, Jean-Abram fils de feu Jean-François Cuénoud, Jean-François-Louis fils de Jean-

A l'instar d'autres régions du canton de Vaud, les prairies marécageuses de Gourze¹⁶ vont fournir, tout d'abord, de la tourbe combustible pour l'usage domestique des petits paysans sans forêts (les coupes de bois abusives sont fréquentes); pour l'usage local ensuite (l'école des filles de Grandvaux sera longtemps chauffée à la tourbe)¹⁷; pour être vendue jusqu'à Lausanne enfin.

La proximité de la ville offre en effet l'avantage d'un important marché à environ deux heures de char; si, parmi les autres tourbières qui ravitaillent Lausanne, il y en a de plus proches comme celles de Lutry et du Mont, il en existe aussi de moins bien situées: Boussens, Froideville, Orny, Roche.

La tourbe est appréciée, à cause de son prix, surtout par les habitants des quartiers populaires, voire pauvres de la capitale vaudoise, soit ceux situés à l'intérieur du périmètre compris entre les actuelles places du Nord, du Tunnel, de la Riponne, de Bel-Air, Saint-François, Benjamin-Constant et de l'Ours; les mêmes où se trouvent, logiquement, les points de vente.

Extraction et exploitation

L'extraction de la tourbe s'effectuait «à l'aide d'un traçoir et d'un couteau spécial, deux outils indispensables utilisés unique-

Louis Détraz, Jean-Louis fils d'Antoine-Louis Duboux, des trois fils de Jean-Abram Giddey, de Jean-Abram fils de feu Jean-Isaac Giroud, Frédéric-Samuel fils de Jean-Jacques Gorgeat, Jean-Jacques fils de feu Jean-François Gorgeat, Jean-François-Daniel dit Louis fils de feu Samuel-François Jaques, Jean-Louis fils de Jean-Pierre Lambelet, Jean-Louis fils de feu Jean-François Lederrey, syndic, Samuel-François fils de feu Jean-François Lederrey, juge, Jacob-Louis fils de feu Jacob-Rodolphe Marguerat, Gabriel-Henri fils de feu Abram-Moïse Noverraz, Louis-David fils de feu Benjamin-Louis Noverraz, Jean-Abram fils de feu Jean-Noé Parisod, Jean-Louis fils de feu Samuel-François Parisod, et de Jean-Louis fils de feu Jean-Jérôme Ponnaz. ACV GB 146/a, Plans de Grandvaux 1830-32, f^o 30.

¹⁶ Aux époques glaciaires, la région de Lavaux a été recouverte aussi par le glacier du Rhône. Au moment du retrait définitif de ce glacier, il y a environ 10 000 ans, la végétation s'y est établie, les mousses tout d'abord, qui ont donné par carbonisation la tourbe.

¹⁷ «La régie délibérant, ... ordonne de plus le paiement d'une note de dix francs, en faveur de Mr Samuel-François Lederrey pour un char de tourbe qu'il a fourni pour l'école des filles le 24 décembre 1840 pour l'usage de cette école pendant l'année 1841» (Archives communales de Grandvaux, Registre de la Municipalité commencé l'année 1836, 1836-1842, p. 209).

ment pour cela. Le couteau à tourbe consistait en une lame plate munie, à un bout, d'une ailette verticale et, à l'autre bout, d'un manche de pelle; lame et ailette, tranchantes, donnaient la dimension de la motte de tourbe qui était lancée, au fur et à mesure de la coupe, à un aide qui se tenait au bord de l'exploitation pour «raccroquâ» (attraper au vol).

» Après avoir fauché l'herbe, l'on devait creuser pour ôter la terre noire et mettre à nu la couche, dans laquelle l'on marquait avec le traçoir une largeur de 25 cm sur 50 de profond, ce qui donnait 5 rangées de mottes à couper. La partie que l'on exploitait en une «entreprise» pouvait avoir 2 mètres de large sur 4 à 5 de long et une profondeur d'un mètre ou plus, suivant l'épaisseur de la couche de tourbe; généralement, à cette profondeur, l'eau envahissait le creux et c'était la fin de l'extraction. Les couches de tourbe étaient inégales non seulement en épaisseur mais aussi en qualité; la tourbe était parfois spongieuse, légère, brûlant plus rapidement, la meilleure était par contre compacte, ferme donc de bien meilleure qualité. Il y avait aussi souvent du déchet, on trouvait par exemple un tronc d'arbre non entièrement décomposé, entravant le cours des opérations et leur régularité, et c'était autant de perdu.

» Les mottes étaient amenées avec une brouette au lieu de séchage et arrangées en châtelet, puis retournées afin qu'elles sèchent entièrement, avant de les ramasser avec des paniers d'osier que l'on versait dans la caisse à tourbe.

» Ce travail se faisait entre deux gros travaux agricoles», écrit Frédéric Duboux-Genton¹⁸.

«Les briques ... une fois sèches mesurent 5 × 15 × 25 cm. La mesure de volume pour la vente est le char à caisse dit «bauge» ou «bauche.»¹⁹

«Le combustible se vend par «grandes caisses» ou «chars» de la contenance d'un «moule», c'est-à-dire, à partir de 1823, 125 pieds cubes, soit trois mètres et trois cent soixante-quinze décimètres cubes. Le prix du moule varie entre 9,6 et 12 francs, rendu à

¹⁸ Extraits d'une lettre à l'auteur en date du 18 juillet 1981, de Frédéric Duboux-Genton, Prilly; voir aussi en annexe le texte patois «Allein trère la torba» et sa version française.

¹⁹ *La Suisse. Étude géographique, démographique, politique, économique et historique*, Neuchâtel 1909, p. 562.

domicile. Entre 1830 et 1850, il tend à baisser légèrement. Les vendeurs: souvent des artisans qui se sont assurés un combustible indispensable à leur art, tels Regamey, pâtissier, Duret ou Kessler, chaudronniers, Heberlé, serrurier», précise P.-L. Pelet²⁰.

L'exploitation intensive de la tourbe a été introduite au Tronchet par Benjamin Weibel²¹. En 1807, ce dernier, qui exerce à Lausanne (il deviendra bourgeois de la ville) l'activité de maître maçon, constitue avec un certain Krieg une association pour le commerce de chaux de plâtre, pour la cuisson de laquelle on utilisait justement de la tourbe²².

En 1830, Benjamin Weibel, qui est devenu entre-temps propriétaire aux Monts-de-Grandvaux où il est domicilié, demande à l'Etat un prêt de 6000 francs, remboursable en cinq ans, «pour l'aider à exploiter sa tourbe et à établir une tuilerie et un magasin pour y déposer sa tourbe»²³.

L'inspecteur des Finances Mercanton, mandaté sur place, établit un rapport où nous lisons que «le domaine pourrait être revendu au moins au prix d'acquisition de 15 000 francs» (même s'il est hypothéqué, depuis 1829, pour 11 000 francs, le propriétaire n'ayant trouvé d'autres solutions pour faire face à ses obligations). C'est que les travaux effectués ont augmenté la valeur du domaine; Benjamin Weibel a en effet «creusé un canal pour écouler les eaux et on peut ainsi exploiter la tourbe sur treize poses à une profondeur de plus de douze pieds ... L'exploitation est la première établie dans le canton et elle peut servir de modèle.»²⁴ Son potentiel est de 7 500 000 pieds cubes, réduit par dessiccation à 3 900 000. Benjamin Weibel a établi en outre au Tronchet deux fours à chaux, deux autres fours pour convertir la tourbe en charbon et il se

²⁰ P.-L. PELET, *La Feuille d'Avis...*, p. 137.

²¹ «Les personnes qui désirent faire leur provision de tourbe, provenant de la tourbière de B. Weibel, près la Tour-de-Gourze, sont priées d'envoyer leur adresse chez M. Kesler, maître sellier, n° 2, en St-Pierre. Le char de tourbe rendu en ville coûte 12 francs», *Feuille d'Avis de Lausanne*, ci-après: *FAL*, n° 29, 20 juillet 1830, p. 3.

²² ACV Dg 186/6, Notaires du district de Lausanne, p. 181-182. Les renseignements sur les activités de Benjamin Weibel au Tronchet sont tirés des fiches de travail sur les tourbières établies par M. André Claude et aimablement mises à ma disposition par l'Institut de recherches régionales interdisciplinaires de l'Université de Lausanne.

²³ ACV, K X c 51, Département des Finances, Mines et salines, p. 187.

²⁴ ACV, K X c 22, p. 72.

propose de fabriquer des tuiles, en employant aussi de la tourbe, avec la terre glaise qui se trouve sur place.

La conclusion de l'inspecteur Mercanton est qu'un prêt devrait être accordé puisque les garanties sont suffisantes, ce que le Conseil d'Etat fait en janvier 1831 en y ajoutant l'avantage d'un intérêt modéré.

En mai 1832, Benjamin Weibel vend le Tronchet à Samuel-François Lederrey, juge de district et député cantonal.

Il s'agit des fonds suivants: «Au Tronchet: une maison logeable ayant droit d'auberge²⁵, 9 poses de pré, 15 poses 346 toises de champs; en Chincuz: 17 toises de champs; en Praz Very: 10 poses 442 toises de champs, 1 pose 310 toises de pré, 405 toises de bois, 101 toises de pré, 1 pose 310 toises de champs. Laquelle vente est faite pour le prix de 12 300 francs pour ce qui concerne les immeubles et de 1500 francs pour les meubles, ce qui forme un capital de 13 800 francs, payé comptant à Monsieur le vendeur ... Et comme le domaine vendu est affermé²⁶, M. Lederrey retirera dès ce moment le prix de la ferme jusques au 8 octobre prochain que ce bail sera résilié par arrangement pris entre M. Weibel et son fermier.»²⁷

C'est donc en 1832 que le gros des tourbières devient propriété de la famille Lederrey, qui continue l'exploitation à l'aide de tourbiers professionnels venus exprès de la Suisse alémanique, comme les Michel et les Wenger: «Les personnes qui désirent se procurer de la tourbe bien sèche et bien conditionnée, de la ci-devant tourbière à Mr Weibel, peuvent en faire la demande à Mr Duret, n° 9, rue du Pont, ou au propriétaire actuel, à l'auberge des Chasseurs, rière la commune de Grandvaux, près de la montagne de Gourze.»²⁸ Les autres propriétaires s'adonnent aussi

²⁵ Il s'agit de l'Auberge des Chasseurs, auparavant «A la Tour de Gourze». La ferme du Tronchet comprend aussi une forge et le relais de la diligence Cully-Moudon.

²⁶ Il s'agit de Samuel Reymond qui occupe aussi la fonction d'aubergiste.

²⁷ ACV, Di 50, Registre du notaire Charles Dumur fils, commencé le 23 novembre 1827 et fini le 9 octobre 1832, p. 383. Benjamin Weibel va habiter Bogis sur Nyon où il a acquis une autre tourbière pour laquelle il présente, en 1836, une nouvelle demande de prêt à l'Etat (ACV, K X c 2003).

²⁸ *FAL*, n° 29, 17 juillet 1832, p. 4. L'engagement de tourbiers professionnels est confirmé par un témoignage recueilli par l'auteur auprès de feu M. Charles Duboux à Savigny.



*Outils servant à l'extraction de la tourbe.
De gauche à droite: traçoir et couteau à tourbe.*

à l'exploitation, les petits surtout, cédant parfois ce droit aux Lederrey et aux Duboux (agriculteurs en Champartin et à La Blondettaz); une réunion, au moins, de tous les propriétaires des tourbières eut lieu à cet effet²⁹.

Contrairement à la sévère réglementation de l'activité viticole qui domine le bas de la commune de Grandvaux — au point que la simple mise en terre, dans les vignes, de quelque « creux » de haricots est soumise à l'autorisation de la Confrérie bourgeoise³⁰ — l'activité agricole du haut bénéficie d'une large liberté, ce qui explique que l'exploitation de la tourbe n'ait pas laissé de traces dans les comptes rendus communaux³¹.

Si les familles intéressées n'ont pas conservé de documents se rapportant à la tourbe, restent, heureusement, les annonces publicitaires parues dans quelques périodiques de l'époque, soit la *Feuille d'Avis de Lausanne* et *L'Estafette* en particulier.

Les annonces concernant la vente de tourbe de Gourze s'échelonnent de 1832 à 1890 pour les tourbières des Lederrey et de 1833 à 1890 pour celles des Duboux qui font, en effet, paraître leur premier avis une année après: « Les personnes qui désireront faire usage de la tourbe de J. Louis Duboux, de la Tour-de-Gourze, pourront s'adresser à Mr. Charles Coeytaux, rue de Bourg n° 22, qui se chargera des demandes qu'on pourra faire. »³²

Pendant presque soixante ans, les deux propriétaires se livreront à une gentille « guerre » commerciale, de laquelle ne sont même pas exclus, jusqu'en 1867, les deux frères Lederrey, entre eux.

Après avoir recouru, pour les inscriptions des éventuels acheteurs, aux services de Louis Duret, le juge Lederrey utilise, dès 1849 pour la vente, le dépôt de J.-Daniel Hugony à la rue du Pont 11, toujours à Lausanne³³.

²⁹ Témoignage recueilli par l'auteur auprès de M^{me} Mani-Duboux, à Grandvaux.

³⁰ En 1832, celle-ci compte trente familles, pour un total de 113 habitants sur 550, exclusivement des Duboux, Dumur et Lederrey.

³¹ *La Suisse. Etude...*, p. 562: « L'exploitation étant faite par des particuliers, le volume de l'extraction est difficile à estimer, aucune prescription n'obligeant le propriétaire ou l'exploitant à en faire la déclaration. »

³² *FAL*, n° 41, 8 octobre 1833, p. 3.

³³ A cette époque existent à Lausanne cinq marchands de charbon et de bois et deux dépôts de tourbe; l'un celui de J.-D. Hugony, l'autre étant celui de la veuve Weber-Schönhofer, rue Saint-François 1.

En 1850, c'est-à-dire encore avant la mort du juge Lederrey, survenue en 1855, la tourbière est partagée entre les deux fils, Henri et Samuel-Louis, qui deviennent ainsi concurrents. Tandis que Henri Lederrey continue à utiliser, pour les inscriptions des clients, le bureau Hugony, son frère Samuel-Louis Lederrey-Chappuis emploie le droguiste Morin à la place de la Palud: «S.-L. Lederrey, au Tronchet sur Cully, avise le public qu'il peut fournir de la tourbe comme précédemment, rendue à Lausanne à 15 fr. la caisse (sans augmentation de prix, quoique le combustible en général ait beaucoup renchéri). S'adresser à Mr. Marc Morin, droguiste, place de la Palud, n° 21, ou à lui-même par lettre; on sera servi promptement; on peut fournir de fortes commandes pour usines.»³⁴

A partir de 1865, Henri Lederrey invite ses clients à s'inscrire dorénavant: «place de la Palud, aux magasins de M^{me} Calame-Clavel, vis-à-vis de la fontaine, ou de M^{me} Dizerens, à l'angle de la maison Fraisse.»³⁵

En 1866, Samuel Lederrey annonce, en tant que deuxième lieu de commandes, le «bureau des portefaix-commissionnaires express, place Saint-François 15»³⁶.

L'année suivante, les annonces peuvent parler des «Tourbières de Gourze réunies, des frères Lederrey», car: «Lederrey-Chappuis ayant fait l'acquisition des tourbières de son frère, avise les pratiques qui se servent de ce combustible qu'elles peuvent s'adresser, comme du passé, chez M. Morin ou chez M^{me} Calame-Clavel, place de la Palud»³⁷.

En 1868 s'ajoutent les adresses de Chappuis, liquoriste, place Saint-Laurent, et Barbaz-Mayor, épicier, rue Saint-Pierre. L'adresse de M^{me} Calame-Clavel se maintiendra dans les annonces jusqu'en 1871.

En 1873, Samuel Lederrey annonce qu'en plus du droguiste Morin, il est possible de s'inscrire chez Weber, successeur de Chappuis, et chez Bornand, successeur de Barbaz-Mayor; l'année d'après, il ajoute aux trois autres deux nouveaux bureaux

³⁴ *FAL*, n° 81, 7 octobre 1856, p. 2.

³⁵ *FAL*, n° 124, 21 octobre 1865, p. 2.

³⁶ *L'Estafette* (feuille d'annonce pour Lausanne, Morges et Lavaux), 13 octobre 1866.

³⁷ *L'Estafette*, 17 octobre 1867.

d'inscription: Tarin, libraire, rue de Bourg, et Carrard, Hôtel des Trois-Suisses, rue de l'Halle 1.

Bien entendu, «on peut aussi envoyer les commandes par cartes-correspondances à S. Lederrey-Chappuis propriétaire, au Tronchet, sur Cully»³⁸.

En 1889 paraît une autre et dernière adresse lausannoise: chez Pascal jeune, Palud 21 (il s'agit probablement du successeur du droguiste Morin, décédé entre-temps).

Du côté des Duboux, l'effort pour se faire connaître est identique.

En 1849, le «bureau d'inscription» Coeytaux est remplacé par celui des frères Blondel, rue Saint-François et au Pont et, l'année suivante, par celui de M^{me} Weber-Schönhofer, au Pont aussi. En 1862, alors que l'exploitant est Louis-Henri Duboux, apparaît le droguiste Simond fils, rue du Pont 13.

Dès 1883, il est possible de déposer les commandes au magasin de farines, rue Madeleine 3, qui deviendra Delisle et C^{ie} en 1887, quand la Boulangerie Viennoise ouvre une succursale à la rue de Bourg 35; les deux commerces continuent à prendre les inscriptions pour la tourbe de Louis Duboux.

Les prix de la tourbe offerte varient: 17 francs la caisse en 1859; 15 francs la caisse et 30 francs le char en 1862, quand Samuel Lederrey «annonce au public qu'il a baissé le prix de sa tourbe pour cette année»³⁹; 30 francs la grande caisse et 16 francs la demie en 1872; 22 francs la caisse ordinaire et 14 francs le mètre (deux mètres à 26 francs), tels sont les prix offerts par Louis Duboux en 1883.

Les arguments publicitaires sont limités:

«Tourbe qui a été mise en magasin dans la belle saison» (Lederrey)⁴⁰;

«Bonne tourbe bien sèche» (Duboux)⁴¹;

«Tourbe de bonne qualité» (Duboux)⁴²;

«Tourbe de Gourze noire» ou «tourbe noire» (Duboux)⁴³;

³⁸ *FAL*, n° 236, 4 octobre 1884, p. 2.

³⁹ *FAL*, n° 98, 9 décembre 1862, p. 5.

⁴⁰ *FAL*, n° 46, 12 novembre 1833, p. 2.

⁴¹ *FAL*, n° 41, 9 octobre 1849, p. 2.

⁴² *FAL*, n° 41, 8 octobre 1850, p. 3.

⁴³ *FAL*, n° 131, 2 novembre 1871, p. 2 et n° 120, 8 octobre 1872, p. 2.

« Tourbe de Gourze, très sèche, livrée au mètre cube, rendue au bûcher, sans augmentation de prix » (Lederrey)⁴⁴;

« Tourbe bien sèche, de bonne qualité, à domicile, sans augmentation de prix » (Duboux)⁴⁵.

La parution des dernières annonces en 1890 est le prélude à l'arrêt définitif de l'exploitation commerciale des deux tourbières concurrentes de Gourze.

Il s'agit d'un déclin général car — s'il est indéniable qu'entre 1865 et 1886 la tourbe de Gourze a dû affronter la concurrence d'autres tourbières⁴⁶ — ce sont aussi, les conditions économiques s'améliorant quelque peu, les habitudes qui changent, à preuve la vente, à Lausanne, d'anthracite de Belgique, de France et d'Amérique dès la fin des années septante. Les arrivages sont possibles depuis que des liaisons ferroviaires existent entre le canton de Vaud et la France⁴⁷. Le développement des lessives au feu de bois va contribuer aussi à l'élimination de la tourbe. En fait, les offres de tourbe, de toute provenance, en nette diminution dès 1882, cessent complètement dès 1893.

En 1900, une centaine de personnes à peine sont occupées, en Suisse, à l'extraction de la tourbe; de celles-ci, onze seulement effectuent un travail à caractère industriel⁴⁸.

Du reste, si cette évolution a pu influencer et ralentir l'exploitation de la tourbe aux Monts de Vilette, dont nous parlerons ci-après, celle du Tronchet a été aussi victime de l'épuisement des couches, à la suite d'une extraction intensive: la quantité de tourbe extraite par les Lederrey peut être évaluée approximativement à 30 000 m³.

⁴⁴ *FAL*, n° 236, 4 octobre 1884, p. 2.

⁴⁵ *FAL*, n° 234, 3 octobre 1885, p. 2.

⁴⁶ Les annonces de la *Feuille d'Avis de Lausanne* parlent en effet de la tourbe de Boussens (1865), de La Lécherette (1874), de La Cerda (Espagne) et de La Brévine (1879-1880), de Rosé (Fribourg) en 1884, de la Vallée (1886).

⁴⁷ Pour la fabrication du gaz, c'est « dès 1856 (que) l'on fit venir un charbon de meilleure qualité du bassin de la Loire par le nouveau chemin de fer Lyon-Genève. De Genève, le charbon était ensuite transporté par bateau jusqu'à Ouchy. » (GENEVIÈVE HELLER, *Propre en ordre. Habitation et vie domestique 1850-1930: l'exemple vaudois*, Lausanne 1979, p. 47.)

⁴⁸ Cf. *Recensement fédéral du 1^{er} décembre 1900: la population d'après les professions*, Berne 1907, p. 25.

Mais s'il n'y a plus trace des tourbières de Gourze dans le cadastre de 1902⁴⁹, une exploitation domestique, plus ou moins régulière, continue jusqu'à la fin des années quarante, l'emploi local de la tourbe ayant été stimulé surtout par la guerre de 1914-1918 et par celle de 1939-1945. Du terreau a été vendu, occasionnellement, au Tronchet jusque vers 1960. C'est dans ce sens qu'il faut interpréter l'affirmation « exploitation de tourbe » dont parle, par rapport au Tronchet, la *Géographie illustrée du Canton de Vaud*⁵⁰.

La preuve indirecte de l'épuisement relatif du gisement du Tronchet est fournie par le fait que, pendant la deuxième guerre mondiale, au moment où la tourbe est à nouveau activement exploitée en Suisse, « le seul gisement de quelque importance » mis à contribution dans le canton de Vaud est celui, exploité en galeries, situé au nord-est de Grandson⁵¹; car, s'il est vrai que depuis Champartin on livre, pendant cette même deuxième guerre mondiale, de la tourbe avec un char à bœufs à un médecin de Lausanne, il s'agit de rendre service à un ancien client en difficulté plutôt que d'une reprise commerciale.

La tourbe de Forel

La région des hauts de Grandvaux se présente, en ce premier quart du XIX^e siècle, de façon peu riante aux yeux des étrangers. Ainsi, le Doyen Bridel écrivait: « Par de-là les collines, s'étend au Nord un plateau froid et sauvage, où sont des prairies dont les foins fournissent les fumiers nécessaires aux vignes, c'est ce qu'on appelle les monts de Villette ou de Lutry, qui font partie du Jorat. »⁵²

Et si la population des hauts de Grandvaux n'est pas, comme celle de Savigny, toujours selon le Doyen Bridel, « la plus pauvre du canton », il n'en reste pas moins qu'une vingtaine d'années plus tard les toutes jeunes communes de Forel et de Grandvaux comptent, parmi leur population, respectivement 95 assistés (sur-

⁴⁹ Cf. ACV, GB 146b, Plans de Grandvaux.

⁵⁰ Lausanne 1927-1928, p. 168.

⁵¹ Cf. *Encyclopédie illustrée du Pays de Vaud*, Lausanne 1971, t. II, p. 63.

⁵² PHILIPPE-SIRICE BRIDEL, *Etrennes pour le canton de Vaud*, Zurich 1815, p. 94 et 95.

tout parmi les domestiques et les manœuvres) sur 1006 habitants et 32 sur 551, soit le 9,4 et le 5,8% (moyenne vaudoise: 10,6%)⁵³.

C'est dans le deuxième quart du même XIX^e siècle que la situation socio-économique des hauts de Grandvaux change puisque aux foins naturels et aux forêts s'ajoutent, progressivement, des pâturages pour un meilleur élevage du bétail et des cultures comme les céréales et la pomme de terre. En 1830, lors de l'établissement du cadastre, il y a même en Champartin une chenevière de cinquante-deux toises.

Martignier et de Crousaz donnent les indications suivantes au sujet des surfaces utiles: 780 000 perches de prés, 683 000 de champs et 558 000 de bois pour Forel; 109 400 perches de champs, 87 057 de vignes, 78 357 de prés, 27 800 de bois et 7300 de pâturages pour Grandvaux⁵⁴.

Du lait et des pommes de terre arriveront désormais à Lausanne de la région Forel-Savigny.

Au moment de fixer les délimitations des six nouvelles communes issues du partage de la commune de Villette, décidé par décret du Conseil d'Etat du 15 mai 1824⁵⁵, la frontière méridionale de la commune de Forel a été définie ainsi: «Dès la borne de la Grangette vers Lutry en ligne directe à la Tour de Gourze.»⁵⁶ C'est pourquoi, même si l'acte de partage ne comporte aucune mention spécifique, Forel se trouva à avoir sur son territoire et plus précisément aux Monts-de-Villette, entre la Tuilière actuelle et la Grange-à-Michoud, «une petite partie des tourbières de Gourze»⁵⁷.

Entre 1829 et 1831, le commissaire-arpenteur Vincent Rossier réalise les plans cadastraux de Forel. Dans la zone qui nous

⁵³ Cf. *Enquête sur le paupérisme dans le canton de Vaud et Rapport au Conseil d'Etat à ce sujet*, Lausanne 1841 (les données se réfèrent à l'année 1834) et ACV, Ea 79/1. Parmi ses habitants, Forel compte 12 «Suisse d'autres cantons» et Grandvaux 17 non-vaudois et 2 étrangers.

⁵⁴ Cf. DAVID MARTIGNIER et AYMONT DE CROUSAZ, *Dictionnaire historique, géographique et statistique du canton de Vaud*, Lausanne 1867. La perche carrée équivaut à environ 9 m².

⁵⁵ Cf. *Recueil des Loix, décrets et autres actes du gouvernement du canton de Vaud*, Lausanne 1824, t. XXI, p. 56.

⁵⁶ Archives communales de Forel (ci-après: ACF), «Acte de partage et de remise des biens de la Commune générale de Villette en faveur de la nouvelle Commune de Forel», 1826, p. 5.

⁵⁷ *Géographie illustrée du Canton de Vaud*, Lausanne 1927-1928, p. 172.

intéresse, le lieu-dit Praz Very (à l'ouest de la route Grandvaux-Forel) est entièrement couvert de marais — exception faite d'une étroite bordure de prés et de champs le long de la route — qui s'étendent jusqu'aux Confréries, aux Lieysettes, en Geregnes et aux limites des Gremaudes. En Jacquemard (le lieu-dit déborde à l'époque sur la commune de Grandvaux) ainsi qu'à la Chesaudaz il y a aussi des marais espacés; seule la Chercottaz échappe au fléau⁵⁸.

Le nombre de propriétaires est de onze dans les marais de Praz Very et aux Confréries⁵⁹, de trois dans les marais des Geregnes⁶⁰ et de cinq dans les marais des Lieysettes⁶¹; le bas des Gremaudes appartient aux frères Pierre et François Porchet.

Le total approximatif des surfaces de ces marais est de 20 000 toises, soit environ 39 000 m². Si, de la quarantaine de surfaces, six seulement ont une superficie inférieure à 100 toises, trois marais dépassent les 1000 toises, soit: celui de Jean-Louis Bovard (1105), celui de l'hoirie Porta (2591) et ceux des Porchet (3660 toises au minimum).

Faute de documents, il n'est pas possible de dire, avec précision, quels marais ont été effectivement exploités comme tourbières. Logiquement, surtout les plus grandes surfaces se sont prêtées à une exploitation assez importante pour déboucher sur une promotion de vente, par la voie des annonces de la *Feuille d'Avis de Lausanne*; d'autant plus que cette mise en exploitation a été réalisée en un bref laps de temps, compte tenu de la nécessité d'assécher un peu auparavant, puisque si les marais n'étaient encore que des marais en 1829 au plus tôt, en 1832 paraît la première

⁵⁸ ACV, GB 145 a, Plans de Forel 1829-1831.

⁵⁹ Il s'agit de Louise-Suzanne Blanchet mariée à Henry-Louis Bujard secrétaire municipal à Lutry, Jean-Louis Bovard assesseur à Cully, Jean-Isaac Fonjallaz notaire et juge de paix à Cully, Jeanne-Louise Fonjallaz-Forestier à Cully, Jenny Forestier mariée au greffier Dumur à Cully, François-Louis Gorgeaz municipal à Grandvaux, Jean-François Gorgeaz à Cully, Jean-Samuel Gorgeaz à Praz Granaz (Grandvaux), Jeanne-Louise Mercanton à Cully, Jean-Samuel Ponnaz à Aran (Villette) et de l'hoirie d'Antoine-Bernard Porta à Grandvaux.

⁶⁰ Il s'agit de François-Louis Cuénoud, Jean-Louis Cuénoud et Jean-François Gorgeaz.

⁶¹ Il s'agit des frères Chambaz à Cheitran (Forel), Jean-Samuel Champrenaud à Cully, Samuel-David Crot à Grandvaux, Jean-Abram Giroud à Montagny et Samuel Porchet de Corcelles aux Gremaudes (Forel).

annonce que voici: «De l'excellente tourbe des Monts de Villette, rendue à domicile à 12 francs la caisse, bonne mesure. S'adresser au premier étage n° 22, Cité-Devant.»⁶²

En avril 1833, une pétition est envoyée au Conseil d'Etat, et nous y lisons que «les propriétaires n'ont pu tirer tout le profit des tourbières à l'endroit nommé ... en raison du mauvais écoulement des eaux. Cet écoulement pourrait se faire facilement par les particuliers: il s'agirait d'établir un grand fossé sur une étendue de cinquante toises.» Ont signé la pétition: François Parisod, David-Abram Parisod, Jean-Samuel Gorjat, Jean-Samuel Ponat, Henri Bujard, Jean-François Gorjat père et François Fonjallaz.

Le préfet, en transmettant la requête, y ajoute ses propres renseignements: «La tourbe est située dans la commune de Forel, lieu dit aux Gerignes. L'été dernier, les pétitionnaires se sont adressés à la municipalité de Forel comme autorité chargée de la police des eaux. Celle-ci ordonna que le vieux fossé fût nettoyé dans toute son étendue: les propriétaires bordiers s'empressèrent de le faire, sauf un, opinâtre. Aussi, le fossé ne peut-il être utilisé. Il s'agit donc de forcer le propriétaire et d'intervenir.»

Le Département de l'intérieur envoie l'inspecteur Constant sur place, lequel déclare qu'il est «urgent de vider un grand fossé, distant de 50 toises de l'actuel en question, pour faciliter l'écoulement de la tourbière Weibel, ainsi ce fossé est vide, quoiqu'il soit moins moyen que celui en question»; la Municipalité de Forel, interpellée, répond, en mai 1833, qu'elle a enjoint en son temps aux propriétaires de s'arranger entre eux; le préfet, quant à lui, insiste sur le fait que «la municipalité de Forel ne s'est pas engagée et préfère se tenir à l'écart d'une affaire qui pourtant devrait la concerner, puisque le fossé en question est au milieu de propriétés particulières traversées par une quantité d'autres petits fossés qui aboutissent presque tous à celui-là».

La décision du Département est prise dans les vingt-quatre heures: «L'affaire est privée et c'est aux intéressés à faire une convention entre-eux sur le curage du fossé en question ou à agir par voie juridique.»

Le Conseil d'Etat se borne à ajouter une invitation au préfet

⁶² *FAL*, n° 28, 10 juillet 1832, p. 2.

pour qu'il propose ses bons offices afin de régler l'affaire à l'amiable⁶³.

Fort probablement, l'expérience de commercialisation de 1832 a-t-elle été éphémère. En effet, il faudra attendre l'automne 1867 avant que le même périodique lausannois ne parle, trois ou quatre années de suite, de la tourbe «de Forel»: «Tourbe de Gourze de Henri Imhof, propriétaire. Pour les commandes de ce combustible, on peut s'adresser au magasin d'épicerie de Mr. Chesaux, rue du Pont, n° 18.»⁶⁴

L'année suivante, la même tourbe est aussi présentée comme «de Porchet-Imhof»⁶⁵ et les inscriptions peuvent avoir lieu en outre chez M. Wehrin-Dépassel, maison de la Préfecture, au bas des Escaliers-du-Marché, et chez M. J. Jaton, place Saint-Laurent 10.

En automne 1870 (le 18 octobre), le bureau d'inscription de la tourbe Imhof est chez M. Vallotton, place de la Palud 3. C'est la dernière annonce parue.

Lors de l'établissement du nouveau cadastre, entre 1904 et 1907, les marais n'existent plus et il n'y a plus trace de tourbières⁶⁶.

Leur nom est cependant resté à certains champs, et encore vers la fin des années vingt la tourbe y était extraite pour le seul usage familial.

L'assainissement

Après avoir creusé, souvent de façon intensive, il a fallu rendre les surfaces plus ou moins épuisées utilisables pour l'agriculture, d'où la nécessité de l'assainissement des marais.

En 1896, une demande de subside est présentée à Lausanne; le requérant profite d'une politique générale d'aide au dessèchement

⁶³ Toutes les citations de cette affaire sont tirées des documents se trouvant aux ACV sous K XII f2, Département de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, consultés par M. André Claude.

⁶⁴ *FAL*, n° 133, 7 novembre 1867, p. 2.

⁶⁵ *FAL*, n° 126, 22 octobre 1868, p. 2. En effet, en mars 1866, Vincent Porchet, fils de François, domicilié à Forel, épouse Fanny Imhof, fille de Jaques-Henri, domiciliée rière Grandvaux (état civil de l'arrondissement de Savigny à Forel, Registre des mariages de la paroisse de Savigny, 1842-1868, n° 419, p. 421).

⁶⁶ Cf. ACV GB 145/b, Plans de Forel.

des marais (à la même époque, des subsides sont octroyés, par exemple, à Orbe, Yens, Champvent, Carrouge et Mézières).

Dans sa séance du 1^{er} juin 1897, le Conseil d'Etat décide, sur proposition du Département de l'agriculture et du commerce, «d'accorder un subside du 25% de la dépense, en la limitant toutefois à Fr. 4250.— au maximum, à l'entreprise du dessèchement des marais de Gourze et redressement de la Neirigue. Un subside fédéral, égal au subside cantonal, sera demandé à teneur de la loi fédérale sur l'amélioration du sol. Il est réservé que l'acte définitif constituant la Société sera passé avant le commencement des travaux et qu'une expédition de cet acte sera transmise au Département de l'agriculture et commerce.»⁶⁷

La demande de subside présentée à Berne est aussi agréée, puisque, dans sa séance du 25 juin 1897, le Conseil d'Etat renvoie au Département de l'agriculture et du commerce «un office du Conseil fédéral informant qu'il a alloué une subvention de Fr. 4250.— pour les travaux de dessèchement des marais de Gourze»⁶⁸.

En juillet 1899, le Conseil communal de Forel reçoit aussi une requête de la «Commission exécutive du syndicat de dessèchement des marais de Gourze», signée par son président, Gustave Lederrey, et par son secrétaire, Oscar Lederrey: «Nous avons appris avec satisfaction que l'entreprise pour la correction de la Mortigue, rière votre territoire, allait bientôt commencer ses travaux et qu'un subside communal devait lui être assuré. Une même correction de la Neirigue étant sur le point d'être terminée, nous venons vous demander que le même subside communal lui soit accordé sur le territoire de votre commune, estimant que ces deux corrections de même et grande utilité doivent être traitées sur le même pied et subsidiées également par la caisse communale.»

Après une longue discussion, le Conseil communal refuse tout subside, «soit pour la Neirigue soit pour la Mortigue»⁶⁹.

Il ne s'agit pas d'une décision définitive, car, lors de la séance du 30 décembre 1899, le même Conseil communal autorise la

⁶⁷ Chancellerie cantonale, Délibérations du Conseil d'Etat du Canton de Vaud du 1^{er} juin 1897 au 31 mai 1898, p. 3.

⁶⁸ *Ibid.*, p. 31.

⁶⁹ ACF, Registre des délibérations du Conseil communal commencé le 24 mai 1858, séance du 24 juillet 1899.

Municipalité à effectuer un emprunt de 10 000 à 15 000 francs qui doit servir aussi «à la correction fluviale de la Mortigue».

Quant à la correction de la Neirigue, «la discussion au sujet d'un subside ... demandé par la Commission exécutive des marais de Gourze au Conseil communal de Forel dans sa séance du 24 juillet 1899 est reprise à nouveau».

En effet, en date du 28 décembre, Gustave Lederrey a fait parvenir à la Municipalité un «Détail des dépenses pour la construction des canaux sur la Commune de Forel»; le total s'élève à Fr. 14 030.90⁷⁰.

«Après une (nouvelle) longue discussion, le Conseil communal décide de passer la demande aux voix par bulletin secret par oui pour accepter et non pour la rejeter. Elle est rejetée par 23 non contre 5 oui.»⁷¹

Il est curieux de constater qu'aucune demande de subside n'a été présentée à la commune de Grandvaux pour la partie des travaux concernant son territoire, quoique les frères Lederrey aient été tous deux membres du Conseil communal.

⁷⁰ ACF, correspondance non classée.

⁷¹ ACF, Registre des délibérations du Conseil communal..., séance du 30 décembre 1899.

ANNEXE

Le texte qui va suivre, écrit en juillet 1969, est dû à la plume de Frédéric Duboux-Genton, un enfant des hauts de Grandvaux, qu'il a quittés en 1918. C'est à lui que nous devons le récent «Dictionnaire du patois vaudois».

ALLEIN TRÈRE LA TORBA

Lâi a, tot proutso de la campagne à l'onclio Luvî Dâoboû de Tsampartin, on eindrâi sauvâdzo, pleyein de bosson: bruyîre, matannè, rosî prâo matâre et pu dâi z'âbro: biollè, vernè et quauquè sapallè.

Dein lo vîlyo tein lâi avâi dein lo prèvond on mouî de torba, câ clli cârro l'è on marècâdzo yô l'îguie lâi è restâie grantein, dèvant qu'on lâi ausse crosâ on canau que meinne l'îguie tant qu'à la Nâirîguie. L'è pas po dere que lâi ein ausse pleyein rein, po cein que lâi a dâi crâo et dâi got ein dèso dâo nivô dâo canau, et que sant oncora pleyein d'îguie. Lè grand crâo vîgnant de cein qu'on a tré la torba que, quemeint vo séde, l'è onna matâre que bourle quemeint dâo tserbon, et que pâo s'eimplyèyî dein lè fornet et lo potadzî à la cousena; la torba bourle pas quemeint lo boû, faut la betâ dein lo fornet adan que lâi a prâo brâsè et ye sè met à bourmâ tot à la dâoça quemeint lè briquiettè qu'on a ora. Âi dzo de vouâi, on tré pe rein mé de torba, et pu lâi rèste pas dâi mouî.

Dein lè z'annâie de dèvant dyîsenâo ceint, on ein trésâi dâi mouî: à pâ

ALLONS EXTRAIRE LA TOURBE

Il y a, tout près de la campagne de l'oncle Louis Duboux de Champartin, un endroit sauvage, plein de buissons: bruyère, saule marsault, roseaux en quantité et puis des arbres: bouleaux, aulnes et quelques sapins.

Dans le vieux temps, il y avait en profondeur beaucoup de tourbe, car cet endroit est un marécage où l'eau est restée longtemps, jusqu'à ce qu'on ait creusé un canal qui conduit l'eau jusqu'à la Neirigue. On ne peut pas dire qu'il n'y en ait plus, parce qu'il subsiste des creux au-dessous du niveau du canal et qui sont encore pleins d'eau. Les grands creux qui existent encore proviennent de ce que l'on a extrait la tourbe qui est, comme vous le savez, une matière qui brûle comme le charbon et qui peut s'employer dans les fourneaux de chambre ou de cuisine; la tourbe ne brûle pas comme le bois, il faut la mettre dans le fourneau quand il y a beaucoup de braises et elle s'embrase d'elle-même comme les briquettes de charbon. De nos jours il ne s'extrait plus de tourbe et d'ailleurs il n'en reste plus beaucoup.

Pendant les années d'avant 1900, on en extrayait beaucoup: à part celle qui

clliaque qu'on bourlâve à l'ottô, on ein veindâi pè Lozena et assebin outra pâ et falyâi la menâ avoué on tsè à pont yô on betâve onna tiéssa tot esprè po la torba. Falyâi quatro lan prâo lârdzo qu'on apèdzîve eintre leu âi quatro bet avoué dâi tseguelye ein fè que sè plyantâvant âi quatro bet dâo tsè à pont po pas que la tiéssa pouéssô rebudzî. Mè rassovî-gno qu'on dzo, que y'ète oncora on croûyo bouïbotet, ye cannâvo avoué iena de cliâo tseguelyè, et pu, tot per on coup, mè la su plyantâie dein on pî, po cein que y'ète à pî dètsau: lâi a pas z'u grand mau, mâ la mârqua lâi è restâie.

Po menâ on yâdzo de torba, falyâi on applyèyâdzo de doû bâo et cein n'allâve pas tant rîdo, on comptâve omeintè trâi z'hâorè po allâ tant qu'à Lozena et on bocon mé po revenî, et ein compteint lo tein po dètserdzî, medzî ôquie et bâire on verro, la dzornâie comptâve po iena. Aprî lè bâo, ein Tsampartin, lâi a z'u onn'èga, la Bronna, et adan cein allâve tsô pou pe rîdo.

Dan, on bî dzo, aprî lè travau dâo salyî, on décidâve que l'êtâi lo momeint de trère la torba, et falyâi preparâ lè dûvè bèruvettè, la trace, lo cutî à torba po copâ lè motte et quauquè lan, et pu vîa po lè torbière. D'à premi, falyâi sèyî l'erba d'on cârro po arreindzî lè mottè de torba, crosâ à pou prî on demi métrô po doutâ la terra nâire tant qu'à que la torba sâi bin dècreverta et qu'on pouéssè tracî cein qu'on appelâve lè ban po pouâi copâ lè mottè.

L'êtâi l'oncllio Charles que copâve lè mottè et lè z'accoulyîve âo bouïbo que dèvessâ lè z'attrapâ, lè raccroquâ, qu'on desâi; quand y'é ètâ prâo grantenet, m'a falyu raccroquâ, que falyâi îtrè à s'n affère, et pas guegnî lè z'aluvettè âo bin lè damusallè (libellules), câ s'on vouâtîve pas quand l'oncllio accoulyîve la motta, on ètâi sù

était employée dans les ménages de la campagne, on en vendait à Lausanne et aussi ailleurs, et il fallait la transporter avec un char à pont où l'on ajoutait une grande caisse tout exprès pour y charger la tourbe. Il fallait quatre planches assez larges qu'on ajustait entre elles aux quatre coins avec des chevilles de fer pour former un cadre pouvant contenir quelques mètres cubes. Je me souviens qu'un jour, alors que j'étais encore petit, je me servais d'une de ces chevilles comme d'une canne et, étant à pieds nus, je me la suis plantée dans un pied: il n'y a pas eu beaucoup de mal, mais la marque est restée.

Pour transporter une charge de tourbe, il fallait un attelage de deux bœufs et ces bêtes allaient lentement, on comptait au moins trois heures jusqu'à Lausanne et un peu plus pour revenir, et en comptant le temps pour décharger la tourbe, manger et boire un verre, cela faisait une grande journée. Après les bœufs, en Champartin, il y a eu une jument, la Brune, et alors le trajet durait un peu moins longtemps.

Alors, un beau jour, après les travaux du printemps, on décidait que c'était le moment d'extraire la tourbe, et il fallait préparer les deux brouettes, le traçoir, le couteau à tourbe pour couper les mottes et quelques planches, et puis départ pour les tourbières. En premier lieu, il fallait faucher l'herbe sur une certaine surface pour y arranger les mottes de tourbe, ensuite creuser à peu près un demi-mètre pour ôter la terre noire recouvrant la couche de tourbe pour la découvrir et pouvoir couper avec le traçoir.

C'était l'oncle Charles qui coupait les mottes et les lançait à l'enfant qui devait les attraper, les «raccroquer» qu'on disait; quand j'ai été assez grand, il m'a fallu «raccroquer»; il fallait être à son affaire et ne pas regarder les alouettes ou les libellules, car si l'on ne regardait pas quand l'oncle lançait les mottes, on était sûr de les recevoir sur

de la reçaïdre contre lo pètro, po cein que l'oncllio l'allâve quemeint on mècannique: copâve et accoulyïve sein dèces-sâ et, âo bet de doû âo trâi z'hâorè, l'atrapâve dâi cassin à onna man, yô lo cuti appouyïve fermo, et l'einvortolyïve avoué son motchâo de catsetta. Quand l'è qu'on arrevâve prèvond, l'îguie quemincïve à biclliâ et lè mottè ein étant plyeinnè, que cein no z'eimbardouflyâve qu'on ein etài maunet que dâi caïon et s'on avâi lo malheu de guegnî yô falyâi pas et qu'on vayâi pas arrevâ la motta, cein fasâi flyà su lo pètro: l'oncllio desâi rein, fasâi quemeint se l'avâi rein yu, mâ soresïve ein catson dein sa bârba, adan que, mè, y'ète tot motset.

Lo raccroquâre einmouèlounâve lè mottè ein oordre su la bèruvetta et l'oncllio Luvi âo bin l'oncllio Felipe la menâve su la pllyèce qu'on avâi préparâie; l'arreindzïve lè mottè duvè pè duvè, lè sècondè ein travè dâi duvè premîrè et dinse tant qu'à que l'ein ausse onna dyzanna, que cein balyïve cein qu'on appelâve dâi tsatalet (châtelet), et dinse la torba chètsïve âo sèlâo. Cliiâo tsatalet l'ètant alegnî âo cordi quemeint dâi sordâ.

Quand l'oncllio Charles s'è z'u mariâ et que l'è parti po la Bilaz, l'è son frère, l'oncllio Luvi qu'a eimpougnî la trace et lo cuti, et crâyô que l'è mon cousin Charles que l'è lo dèrrâi qu'a oncora tré la torba. On yâdzo que y'ète allâ lâi fére vesita, m'a de dinse: «Vin-to avoué mè trère la torba?» «Bin sû», que lâi é repondu, mè que y'amâvo rïdo lè torbière yô y'avâi z'âo z'u passâ dâi tant bon momeint dein mon dzouveno tein, et l'è dinse que y'é po sû età lo dèrrâi raccroquâre dâi mottè de torba, que lâi é z'u grô plliésî. Faut tot parâi dere qu'on avâi prâi avoué no onna botoille de clli bon vin de Gravau po bâire avoué l'oncllio Luvi que trésâi dâi lampé pas bin lyein, dein on cârro yô lâi avâi z'âo z'u de la torba, câ faut dere que, avoué lo tein, l'oncllio Luvi l'a tot comblyâ lè crâo de torba et cein l'a balyî dâi tsamp de bouna terra nâire, yô lè truffyè, lè z'abondancè, lè tchoû, lè

l'estomac, parce qu'il allait comme une machine: il coupait et lançait sans arrêt et, au bout de deux ou trois heures, il avait des ampoules dans une main (par le frottement du manche de l'outil) et devait envelopper sa main avec son mouchoir. Quand on arrivait au fond du creux, l'eau commençait à jaillir et les mottes en étaient imbibées, ce qui nous barbouillait tout le haut du corps et si on était distrait, la motte faisait flac sur l'estomac: l'oncle ne disait rien mais souriait dans sa barbe alors que j'étais tout confus.

Le «raccroqueur» entassait les mottes en ordre sur la brouette et l'oncle Louis, ou l'oncle Philippe, la menait sur la place qu'on avait préparée; il arrangeait les mottes deux par deux, les deux premières par terre, les deux suivantes par-dessus en travers, ainsi de suite jusqu'à une dizaine, ce qui donnait ce qu'on appelait des châtelets, et comme cela, la tourbe séchait au soleil. Ces châtelets étaient alignés au cordeau comme des soldats.

Quand l'oncle Charles s'est marié et qu'il est parti pour la Bilaz, c'est son frère, l'oncle Louis, qui a empoigné le traçoir et le couteau et je crois que c'est mon cousin Charles qui est le dernier à avoir encore extrait de la tourbe dans cette région. Une fois que j'ai été lui faire visite, il m'a dit comme ça: «Viens-tu avec moi extraire la tourbe?» — «Bien sûr», que je lui ai répondu, moi qui aimais tellement les tourbières, où j'avais passé de si bons moments dans mon jeune temps, et c'est ainsi que j'ai été sûrement le dernier «raccroqueur» des mottes de tourbe, et j'y ai eu beaucoup de plaisir. Il faut tout de même dire que nous avons pris avec nous une bouteille de ce bon vin de Grandvaux pour boire avec l'oncle Louis qui arrachait les rumex pas très loin, dans un endroit où il y avait eu de la tourbe, car il faut aussi dire que, avec le temps, l'oncle Louis a

tchoû-râvè, lè racenè, einfin quie, tot lo dzerdenâdzò, et pu mîmameint lo blyâ, l'aveinna et l'ordze, balyant dâi bounè recoltè.

Dein le tein yô on trésâi on mouî de torba, lè crâo sè reimplifyessâvant d'iguie, yô lè renalyè et lè bot nelyîvant et lâi sè plyésâvant rîdo; adan, tot assetoû que la né l'êtâi tsesâita, on oûyessâi on concè dâi plye couriâo, que m'ein rassovîgno quemeint se l'êtâi hiè. Et l'è bin veré quand l'è qu'on dit que lè sovenî d'einfance ne sè pèsant djamé!

totalément comblé les creux de tourbe et cela a donné des champs de bonne terre noire, où les pommes de terre, les betteraves, les choux, les choux-raves, les carottes, enfin quoi, tous les légumes, et puis aussi le blé, l'avoine et l'orge, donnent de bonnes récoltes.

Dans le temps où l'on extrayait beaucoup de tourbe, les creux se remplissaient d'eau et les grenouilles et les «bots»¹ faisaient leurs œufs et s'y plaisaient bien; alors, aussitôt que la nuit était venue, on entendait un concert des plus curieux, et je m'en souviens comme si c'était hier. Il est bien juste de dire que les souvenirs d'enfance ne s'effacent jamais.

¹ Crapauds.